



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2026_005

OBJET : Approbation de la première révision de la carte communale de la commune de l'Etang-Bertrand

Exposé

La carte communale de la commune de l'Etang-Bertrand, a été approuvée par une délibération en conseil municipal le 22 mai 2008 et par arrêté préfectoral le 25 septembre 2008.

Par arrêté du Président n° A037_2024, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit la révision n°1 de la carte communale.

Par délibération n° DEL2025_082 en date du 26 juin 2025 le conseil communautaire de l'Agglomération du Cotentin a soumis à évaluation environnementale et défini les modalités de concertation du projet de révision n°1 de la carte communale.

L'objectif de la révision de la carte communale, consiste en la modification des zones constructibles afin de permettre l'installation d'une station de conversion. Celle-ci est liée au projet de raccordement du 1^{er} parc éolien en mer de la zone Centre Manche.

Le dossier du projet de révision n°1 a été soumis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et à la Chambre d'Agriculture de la Manche conformément aux dispositions des articles L.163-4 et R.163-3 du code de l'urbanisme, ainsi qu'à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie en application des articles R104-21 à R.104-25 du code de l'urbanisme.

Ont répondu :

- La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) formulant un avis favorable ;
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de Normandie formulant un avis favorable assorti de recommandations.
- La Chambre d'Agriculture de la Manche formulant un avis favorable ;

Par décision n° E25000051/14 en date du 3 juillet 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen a procédé à la désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un commissaire enquêteur suppléant.

Par arrêté n° A154_2025 en date du 6 octobre 2025, Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit l'ouverture d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 28 octobre 2025 à 15h00 au 28 novembre 2025 à 17h00, soit une durée de 32 jours consécutifs. Elle a donné lieu à 1 observation du public déposée en ligne sur le registre dématérialisé.

Monsieur le commissaire enquêteur a transmis le procès-verbal de synthèse de fin d'enquête publique le jeudi 5 décembre 2025. La collectivité a répondu à ce procès-verbal par un mémoire en réponse transmis le vendredi 17 décembre 2025.

Monsieur le commissaire enquêteur a remis son rapport en date du lundi 5 janvier 2026 et a émis un avis favorable sur le projet.

Il a été apporté des ajustements au sein du rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, justification de l'évaluation environnementale et le résumé non technique) pour prendre en compte les recommandations de la MRAe de Normandie.

Les pièces du projet de carte communale révisée sont en annexes de la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5216-5 2° portant compétence de la Communauté d'Agglomération en plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-24,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.161-1 à L.161-4, R.161-1, L.163-5 à L.163-8, R.104-1, R.104-2, R.104-15, R.104-23 à R.104-25, R.104-33, R.104-36, L.103-2 à L.103-6,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-2 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu la délibération prise en conseil municipal le 22 mai 2008 et l'arrêté du Préfet de la Manche, en date du 25 septembre 2008, portant approbation de la carte communale de l'Etang-Bertrand,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin n° A037_2024 portant prescription de la révision n°1 de la carte communale,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération du Cotentin n° DEL2025_082 en date du 26 juin 2025 soumettant à évaluation environnementale le projet de première révision de la carte communale de l'Etang-Bertrand et définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération du Cotentin n° DEL2025_115 en date du 25 septembre 2025 tirant le bilan de la concertation relative à la première révision de la carte communale de l'Etang-Bertrand,

Vu les avis de la Chambre d'Agriculture, de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie consultées,

Vu l'arrêté de Madame la Présidente de l'Agglomération du Cotentin n° A154_2025 prescrivant la mise à enquête publique de la première révision de la carte communale de l'Etang-Bertrand,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 28 octobre à 15h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 17h00 pendant 32 jours consécutifs,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur en date du 5 janvier 2026,

Vu le projet de révision annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de révision est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L.163-6 du code de l'urbanisme,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 170 - Contre : 0 - Abstentions : 5) pour :

- **Approuver** la première révision de la carte communale de l'Etang-Bertrand telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **Dire** qu'une fois approuvée par le conseil communautaire, en vertu des articles L.163-6 et R.163-5 du code de l'urbanisme, la carte communale révisée sera transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat qui dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver ;
- **Dire** que la présente délibération fera l'objet, en application des articles R.163-9 et R.163-6 du code de l'urbanisme, d'une publication au portail national de l'urbanisme, d'un affichage au siège administratif de la communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie de l'Etang-Bertrand durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département ;
- **Dire** que la carte communale de l'Etang-Bertrand ainsi révisée sera tenue à la disposition du public à la mairie de l'Etang-Bertrand et au siège administratif de la communauté d'Agglomération du Cotentin aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;

- **Dire** que conformément à l'article R.163-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération produira ses effets dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité susvisées, étant précisé que la date à prendre en compte est celle du premier jour où elle est effectuée ;
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Page de garde

Note de présentation

Pièces techniques

Rapport d'enquête publique 1/2

Rapport d'enquête publique 2/2

Règlement graphique

Règlement graphique zoom

Annexe

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 FÉVRIER 2026

Date d'envoi de la convocation : le 23/01/2026

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 154

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt six, le jeudi 5 Février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de Christèle CASTELEIN,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joséphine suppléante de BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, CAEN Christian, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à 18h28), DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANÇOIS Yves, FRANÇOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LAURENT Ludovic, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGENDRE Thierry, LEGOUET David, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUET Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan (à partir de 19h38), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri,

suppléante de MOUCHEL E
MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard
PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre,
POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,
RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h41), RONSIN Chantal, ROUSSEAU François,
SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc,
TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre,
VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BERNARD Christian à BERHAULT Bernard, BROQUAIRE Guy à LEMOINE Morgane (à partir de 19h38), BURNOUF Elisabeth à MOUCHEL Jean-Marie, D'AIGREMONT Jean-Marie à BRANTHOMME Nicole (à partir de 18h28), DUBOST Nathalie à DIGARD Antoine, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, GROULT André à CASTELEIN Christèle, GUILLEMETTE Nathalie à LERENDU Patrick, HAMEL Estelle à CATHERINE Arnaud, HEBERT Karine à LEQUILBEC Frédéric, HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HUREL Karine à VARENNE Valérie, ISOIRD Valérie à GRUNEWALD Martine, JOUANNEAULT Tony à VIVIER Sylvain, LE CLECH Philippe à MEDERNACH Françoise, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEPOITTEVIN Gilbert à COUPÉ Stéphanie, PLAINEAU Nadège à SIMONIN Philippe, SOURISSE Claudine à MARTIN Patrice, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VILDIER Sandrine à HERY Sophie.

Absents/Excusés :

BOTTA Francis, BRANTONNE Pascal, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, DUCOURET Chantal, GASNIER Philippe, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, PERROTTE Thomas, PIC Anna, ROUELLÉ Maurice, SIMON François, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques .